

ENTREPRISES
PARTICULIERSTOULOUSE (31)
PARIS (93)DANS NOS CAMPUS
DANS VOS LOCAUX

3H



NOUS CONSULTER

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation relative au permis du feu
- Identifier les risques inhérents aux travaux par points chauds.
- Mettre en œuvre les mesures de protection de la zone de travail.
- Elaborer un permis de feu.

PUBLIC

- Opérateurs soudeurs.
- Responsables de chantiers.
- Chargés de sécurité.
- Responsable maintenance.

PÉDAGOGIE

- Alternance d'apports théoriques et d'exemples concrets
- Supports audio visuels adaptés (transparents, films)
- Rédaction de permis de feux

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation.
- Le formateur présente et explique aux stagiaires les plans des locaux qu'il a lui-même étudié au préalable.

PROGRAMME

Code du travail. Décret du 20 février 92 (plan de prévention). Arrêté du 19 mars 1993 (travaux dangereux). Règle APSAD R8

IDENTIFICATION DES RISQUES

- Projection de particules incandescentes
- Conduction et rayonnement thermique
- Inflammation des gaz chauds
- Phénomènes de combustion
- État du matériel
- Positionnement des bouteilles (acétylène oxygène)

MESURES DE PROTECTION

- Éloignement des matériels mobiles
- Protection des matériels fixes
- Protection des sols, murs, tuyauteries...
- Protection des faux planchers et plafonds
- Surveillance du chantier
- Surveillance après le chantier

ÉLABORATION DU PERMIS DE FEU

- Méthode de rédaction du document
- Personnes concernées et signataires
- Cadre juridique

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.